



COMMUNIQUÉ DE NOUVELLES

Le 11 décembre 2019

L'Association Actuarielle Internationale publie la NIPA 4 sur l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est heureuse d'annoncer la publication de la Norme internationale de pratique actuarielle 4 (NIPA 4) sur l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Cette norme modèle a été adoptée par le Conseil de l'AAI lors de sa réunion tenue à Tokyo, au Japon, le 21 novembre 2019. Elle donne des consignes aux actuaires qui fournissent des services actuariels en rapport avec la Norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017. L'IFRS 17 devrait entrer en vigueur pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière débutant le 1^{er} janvier 2022.

L'AAI prévoit que la NIPA 4 :

- facilitera la convergence des normes de pratique actuarielle en rapport avec l'IFRS 17;
- accroîtra la confiance du public à l'égard des services actuariels fournis en rapport avec l'IFRS 17;
- concrétisera le soutien de l'AAI aux travaux de l'International Accounting Standards Board (IASB) aux fins de la présentation de l'information financière transparente, comparable et de grande qualité à l'échelle internationale, conformément au protocole d'entente conclu entre l'AAI et l'IASB.

Les NIPA sont des normes modèles que les organismes actuariels de normalisation peuvent adopter s'ils le jugent à-propos et qui, essentiellement, ne lient aucun actuaire. L'AAI encourage les organismes actuariels de normalisation à étudier ces NIPA et à envisager de prendre l'une des mesures suivantes sur leur territoire :

- adopter les NIPA comme normes en ne modifiant que les notes de rédaction;
- adapter ces NIPA en revoyant leur libellé dans la mesure où l'organisme actuariel de normalisation le juge nécessaire tout en veillant à ce que la norme ou l'ensemble de normes qui en découlera sera sensiblement conforme aux NIPA;
- approuver ces NIPA en déclarant qu'elles peuvent être utilisées dans certaines situations bien définies;
- modifier les normes en vigueur pour qu'elles soient compatibles, dans l'ensemble, avec les NIPA;
- confirmer que les normes en vigueur sont déjà compatibles, dans l'ensemble, avec les NIPA.

Cette nouvelle NIPA s'inscrit directement dans l'objectif stratégique de l'AAI qui consiste à promouvoir l'élaboration et la publication de normes actuarielles dans les pays de toutes les associations membres titulaires.

La norme modèle et le glossaire à jour peuvent être consultés sur le site Web de l'AAI sous [Publications/NIPA](#). Pour toute question concernant les NIPA et pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le [directeur des activités techniques](#) au Secrétariat de l'AAI.

Pour en savoir plus sur les travaux de l'AAI, veuillez communiquer avec le [Secrétariat](#).

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaire et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaire. Fondée en 1895, l'AAI existe pour promouvoir le développement d'une profession reconnue mondialement comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour bien servir l'intérêt public. L'AAI comprend 73 associations Membres Titulaires, représentant 98 pourcent de tous les actuaire pleinement qualifiés dans le monde, et 26 associations Membres Associés.

International Actuarial Association | Association Actuarielle Internationale

99 Metcalfe Suite 1203 Ottawa, ON K1P 6L7 Canada

Tel: 1-613-236-0886 | Fax: 1-613-236-1386

secretariat@actuaries.org | www.actuaries.org

